

Descriptif du projet GEHID

1. Comment s'articulent historiquement Gouvernance et Identités en Europe ? La notion ambiguë de gouvernance européenne et son apparition dans le jargon des eurocrates à un moment-clé de l'histoire de l'UE (1985-1995) révèlent une *tension* dont les racines sont très profondes et dont les développements sont imprévisibles (Constitution européenne) : tension entre identité européenne et identité nationale, entre souveraineté nationale et pouvoir supranational, entre approfondissement et élargissement, entre protection/promotion d'un modèle social européen et défi de la nouvelle économie, etc. Il est donc correct d'associer les questions d'identités en Europe & celles de gouvernance européenne dans le contexte de l'européanisation des processus d'identification, de réception-perception de l'autre, de l'européanisation même de l'Europe dont les frontières n'ont jamais été aussi floues. La GE est-elle une tentative de réponse au mouvement dialectique entre souveraineté nationale et supranationalité européenne et de pallier l'incomplétude de la construction européenne marquée, sur le plan institutionnel, par l'absence de (et l'opposition à) « gouvernement européen » ? Ou plus simplement « un voile pudique pour cacher le défaut de gouvernement européen » ? (Frank 2004, 44). Ces questions soulèvent les problèmes de l'existence embryonnaire d'une conscience politique européenne basée sur une politique identitaire et de la légitimité même de la GE en regard du seul élément d'identité européenne : respect des Droits de l'Homme.

2. Comment la gouvernance européenne tente-t-elle de répondre *par des actions concrètes* aux défis historiques lancés par des dangers globaux : mondialisation, emprises des multinationales, rapidité de la mutation technologique, déséquilibre entre Europe développée et Tiers Monde, déséquilibre régionaux au sein de l'UE, fracture sociale et pauvreté au sein de l'UE, défis environnementaux, menace des systèmes européens de promotion et protection sociales, dialogue défaillant entre citoyens et institutions européenne et surtout migrations clandestines ? Pour répondre à ces questions, le projet se concentre sur quelques actions ciblées menées par les institutions et par les politiques communes, à savoir : actions en faveur de la réhabilitation professionnelle et de la reconversion industrielle (Fonds CECA ; BEI, FSE) ; actions de la BEI en faveur de la réduction des déséquilibres régionaux et de la cohésion économique et sociale ; actions de

la BEI dans la politique de voisinage ; politique commune européenne en faveur des pays en développement dans le cadre des accords Lomé et suivants ; l'émergence d'une Europe sociale. Le projet analyse aussi une autre forme de gouvernance à l'œuvre en Europe : celle des multinationales. Une approche de longue durée des flux migratoires devrait mettre en relief les réussites et les échecs de l'Europe en ce domaine.

3. Cohésion sociale et respect des Droits de l'Homme : ne s'agit-il pas du socle de granite sur lequel doit reposer l'élaboration d'une identité politique européenne indispensable à une gouvernance vraiment européenne ? Cette GE européenne ne serait-elle pas le cœur du « modèle européen » qui tente de combiner modèle sociale européen et mondialisation ? La recherche doit porter sur l'existence ou l'émergence d'un modèle européen de société basé sur le principe que l'économie doit être au service des citoyens et non l'inverse. Ce « modèle européen » reposerait une dynamique basée sur trois éléments simultanément présents : volonté politique commune ; objectif clairement défini ; institutions aptes à traduire la volonté politique en actions pour atteindre l'objectif. De plus, il faut s'interroger sur le fonctionnement du tandem institutions de l'UE et Conseil de l'Europe (Droits de l'Homme) dans l'optique d'une GE plus efficace et plus démocratique (Juncker J.-Cl. 11/04/06 & 01/06/06). L'impact de l'intégration régionale sur les Droits de l'Homme.

4. GE et défi d'une société *démocratique* de la connaissance : repenser les méthodes, l'écriture et l'enseignement de l'histoire de l'Europe à l'aube du 21^e siècle. La stratégie de Lisbonne et l'appel du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement de l'Histoire imposent de repenser les méthodes, l'écriture et l'enseignement de l'histoire de l'Europe. L'histoire de l'Europe n'est pas seulement celle des Etats membres de l'UE ni celle des institutions. Elle doit embrasser l'évolution de l'européanisation de l'Europe et la place de l'Europe dans le monde. Elle doit contourner le danger d'eurocentrisme par une approche globale (World History).